

## **Accord sur la mise en œuvre de l'Activité Partielle de Longue Durée dans la branche des Bureaux d'Etudes : la CFDT et la CGT signent l'accord de branche**

Après une négociation intense avec le patronat, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord satisfaisant dans un contexte particulier. Celui-ci reprend nombre des propositions portées par la CFDT et la CGT dans leur plateforme commune, annoncée dès le début de la négociation.

Nous nous félicitons des avancées significatives obtenues pour les salariés de la branche, et en particulier pour les salariés des TPE.

Et sur l'essentiel notre obstination a payé :

- Interdiction des licenciements pendant la mise en œuvre de l'APLD.
- Gel des augmentations des dirigeants.
- Indemnisation complémentaire pour les salarié.e.s.
- Elargissement de l'accès à la formation par la prise en charge intégrale des formations certifiantes
- Les inters contrats ne sont pas éligibles.
- ...

C'est à présent à nos organisations syndicales de s'emparer de cet accord dans les entreprises pour l'améliorer et de le faire correspondre aux réalités de chaque entreprise.

La signature d'un accord n'est pas une fin. Nous allons maintenant suivre, au niveau de la branche, de manière très attentive l'application de cet accord dans les entreprises notamment au regard de la question de l'emploi.

En effet, si nos deux organisations ont signé cet accord c'est pour permettre la préservation de l'emploi sur le long terme. Il ne peut en être autrement.

Nous serons aussi vigilants sur le versement des dividendes sur cette période.

Et là encore nos organisations ne laisseront rien passer. La priorité est plus que jamais le maintien de l'emploi dans la branche.

Contacts de presse :

- CGT : Noël LECHAT [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) 06 15 03 36 52
- CFDT : Marie Buard [mbuard@f3c.cfdt.fr](mailto:mbuard@f3c.cfdt.fr) 06 59 55 69 39